

COMMUNE DE SORGUES

**AMPLIATION**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-sept octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 octobre 2022, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Alain MILON

Représentés par pouvoir : Christian RIOU, Cyrille GAILLARD, Jaouad MARBOH

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2022\_186**

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2021 DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

L'article L3131-5 du Code de la Commande Publique prévoit que «Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.»

Le compte rendu d'activité de concession de l'exercice 2021 d'EDF et Enedis sur la concession de distribution publique d'électricité est disponible au service des Finances.

La CDSP (Commission de Délégation de Service Public) et la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) se sont vu présenter ce rapport en séance du 4 Octobre 2022.

La concession représente 10 509 clients (dont 5 815 au tarif bleu en 2021 en baisse de 10,1%) pour 131 335 Mwh acheminés et 5 041 445 € de recettes d'acheminement.

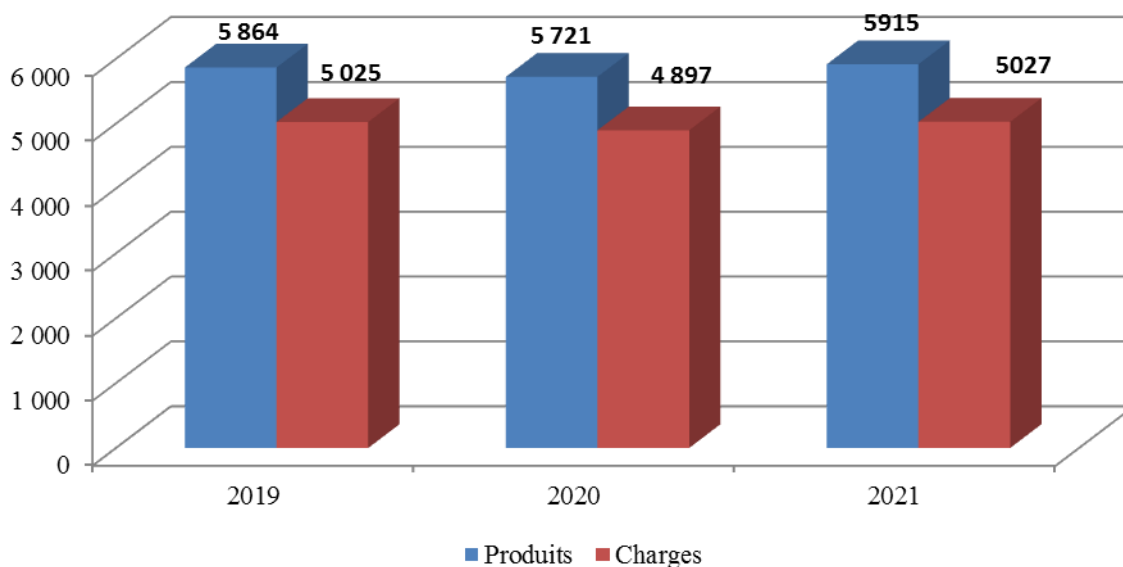
Concernant la qualité de desserte, la durée moyenne de coupure des clients BT hors incidents RTE est de 59,9 minutes au niveau national alors qu'à Sorgues elle est de 28,7 minutes.

Pour information évolution du nombre de Mwh acheminés depuis 2018:

2018	2019	2020	2021
134 929	134 456	127 974	131 335

Les produits s'élèvent à 5 915K€ dont 4 978K€ de recettes d'acheminement soit 84%. Les charges sont de 5 027 K€ soit un résultat positif de l'exploitation du service de 888 K€ en hausse de 8 % par rapport à 2020 où il s'élevait à 824 K€.

## Evolution des produits et charges en K€



Enedis a de nouveau adapté son organisation pour assurer les activités nécessaires au maintien de la continuité de fourniture d'électricité et à la sécurité des personnes et des biens en 2021, la crise sanitaire se prolongeant.

La redevance R1 dite de fonctionnement couvre les frais supportés par la commune dans l'exercice de son pouvoir concédant : Sorgues a perçu en 2021 à ce titre 14 146 € de redevance de fonctionnement R1 et 8 485 € au titre de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public).

L'évolution des redevances R1 et RODP depuis 2018:

	2018	2019	2020	2021
Redevance R1	2 777 €	2 859 €	2 971 €	14 146 €
Redevance RODP	7 730 €	7 966 €	8 339 €	8 485 €

Les investissements réalisés sur la concession en 2021 par ENEDIS se montent à 633 K€ avec notamment des travaux de raccordements (Aire de Sorgues A7, Avenue Marius Bucchi, Rue Des métiers/Rue de la verrerie ...) et des travaux de performance du réseau.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du compte rendu d'activité de l'exercice 2021 d'EDF et ENEDIS au titre de la concession de distribution publique d'électricité.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 11 Octobre 2022,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L3131-5,

**Vu** le compte rendu d'activité de concession de l'exercice 2021 d'EDF et Enedis sur la concession de distribution publique d'électricité et portant sur le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente,

**Vu** la présentation de ce compte rendu à la CDSP (Commission de Délégation de Service Public) et la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) le 4 Octobre 2022,

**Sur** le rapport présenté par Sylviane FERRARO;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** du compte rendu d'activité de l'exercice 2021 d'EDF et ENEDIS au titre de la concession de distribution publique d'électricité.

**Prend acte**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*

Publié le 04 novembre 2022